

# La « SALAMANDRE » / Modèle Innovation 1973

Fichier international de DoCoMoMo



FIG. 1 – Vue aérienne de la résidence / IGN 2016 Géoportail.

## 1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

**nom usuel du bâtiment :** Salamandre Lille Est  
**nom actuel :** Résidence « La Salamandre »  
**numéro et nom de la rue :** Chemin des vieux arbres / Rue verte  
**ville :** Villeneuve d'Ascq  
**pays :** France  
**Coordonnées GPS :** Latitude 50.619495, Longitude 3.128345

---

**PROPRIETAIRE ACTUEL /** SECTEUR LOCATIF : bâtiments n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14 [FIG.2]  
**nom :** Lille Métropole Habitat (LMH) – Villeneuve d'Ascq  
**adresse :** 46 rue des victoires - 59650 Lille  
**téléphone :** 09 70 24 92 49  
**fax :** /  
**e-mail :** contact@lmh.fr  
**internet :** <http://www.lmh.fr/accueil-general>

**PROPRIETAIRE ACTUEL /**            SECTEUR ACCESSION : bâtiments n° 10, 11, 12, 15, 16 [FIG.2]  
**nom :**                                    Syndicat de Copropriété Résidence Salamandre Vert  
**adresse :**                                7 Rue Verte - 59650 Villeneuve d'Ascq  
**téléphone :**                             /  
**fax :**                                        /  
**e-mail :**                                    /  
**internet :**                                 /

---

#### **ETAT DE LA PROTECTION**

**type :**                                    Aucune  
**date :**                                     /

---

#### **ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION**

**nom :**                                     /  
**adresse :**                                /  
**téléphone :**                             /  
**fax :**                                        /

---

## **2. HISTOIRE DU BÂTIMENT**

### **Commande :**

Le 25 février 1970 est signé l'arrêté de création de Villeneuve d'Ascq par le préfet Pierre Dumont. Le programme de la ville nouvelle, à travers le Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est, prévoit l'accueil de 53 340 habitants dans 17 200 logements<sup>1</sup>.

« Rien n'est trop moderne, rien n'est trop "innovant". Innovation est le maître mot. Puisqu'il faut inventer, il faut être à l'avant-garde. Ce n'est pas une ville des années 50 qu'ils veulent construire, mais une ville des années 80, 90 ou de l'an 2000. (...) Métro automatique, télédistribution, chaussées hautes pour piétons, habitat intermédiaire ; les immeubles sont "paysagers", les collectifs sont "à bulle", les zones industrielles sont "de pointe", les équipements "intégrés", les antennes de télévision "enterrées" »<sup>2</sup>

La création du quartier de l'Hôtel-de-Ville est prévue au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1970, et doit assurer la continuité urbaine entre les deux universités (Cité scientifique et Pont-de-Bois). Il est prévu une zone d'habitat dense de 180 logements à l'hectare, des services publics et des bureaux dépassant le rayonnement du quartier, une desserte par station de métro et gare de bus.

---

<sup>1</sup> BAUELLE, Guy, *Villeneuve d'Ascq. Ville Nouvelle. Un exemple d'urbanisme concerté*. Paris : Editions du Moniteur, 1984, p.116.

<sup>2</sup> PERCO, Pascal, STIEVENARD, Jean-Michel, *Villeneuve d'Ascq une ville est née*. Paris : Editions Cana, 1980. p.160.

Le 1<sup>er</sup> juin 1973, le conseil municipal prend la décision d'établir le site du futur centre-ville au sud-ouest de la ville. « La fonction de centre-ville du quartier se manifeste par une importante concentration de logements, d'équipements, de bureaux et de services. Il est le cœur de la vie municipale avec la présence de l'hôtel de ville<sup>3</sup> ». La programmation des terrains est réalisée par l'Établissement public d'aménagement de Lille-Est (EPALE), selon le schéma de secteur qui détermine les besoins généraux quantitatifs et qualitatifs. Les lignes de conduites sont obligatoirement définies par l'EPALE (densité, répartition des différents types de logements, définition de l'architecture, rythme de développement) avec une planification et un échéancier en fonction du budget.

Une fois le permis de construire obtenu, le promoteur est le responsable de l'opération dans sa totalité : « il en assure le "montage", le financement, la construction, la commercialisation ou la mise en location et la gestion<sup>4</sup> ». L'EPALE opère un pré-choix : il envoie un dossier promotionnel à un ou deux promoteurs pour les informer de ses souhaits, avec des prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques. L'EPALE a la volonté de faire appel à une diversité de promoteurs pour éviter une architecture répétitive : « il fallait démontrer la possibilité de changer les habitudes (...), en réduisant la taille des opérations, en diversifiant les formes des bâtiments, en multipliant les types de logements<sup>5</sup> ».

La construction du quartier de l'Hôtel-de-Ville devait s'échelonner en trois phases :

- Infrastructure et grands équipements (La Rose des Vents, 1974 ; Immeuble locatif Louis Schneider, 1975 ; Centre Commercial V2, 1975 ; Hôtel de ville, 1976 ; École d'Architecture, 1976 ; Logements Salamandre, 1978 ; Forum-Vert, 1978).
- École, Salle de sport, Commissariat de Police, Rue haute...
- Extensions non réalisées.

## **Architectes :**

### André Wogenscky (1916-2004)

Élève de l'école des Beaux-arts, il est un disciple et collaborateur de Le Corbusier. En 1965, à la mort de celui-ci, il termine ses projets, notamment l'unité d'habitation de Firminy (le premier modèle Salamandre est construit à Firminy en 1977). Il est grand prix de l'architecture en 1989, membre de l'Académie des Beaux-arts en 1998. Sa carrière s'organise en trois temps : exercice dans l'Atelier de Le Corbusier (1936-1956), commande publiques en France (1956-1970), production entre tradition et modernité au Japon et au Liban (après 1970). La proximité avec Le Corbusier peut se traduire par leur « désir commun de ramener la beauté de la construction à l'organisation de formes et de volumes et d'en exclure toute décoration gratuite<sup>6</sup> ».

---

<sup>3</sup> HOUILLON, Marie-André, SENAME, Céline, *A la conquête de l'est : Villeneuve d'Ascq, 1969-1984, livret d'exposition des archives municipales*. Archives municipales de Villeneuve d'Ascq (AMVA), 2010, p.29

<sup>4</sup> BAUELLE, Guy, *Villeneuve d'Ascq...*, *op. cit.*, p.148.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.149.

<sup>6</sup> MISINO, Paola, TRASI, Nicoletta. *André Wogenscky, raisons profondes de la forme*. Paris : éd. Le Moniteur, 2000. p.45.

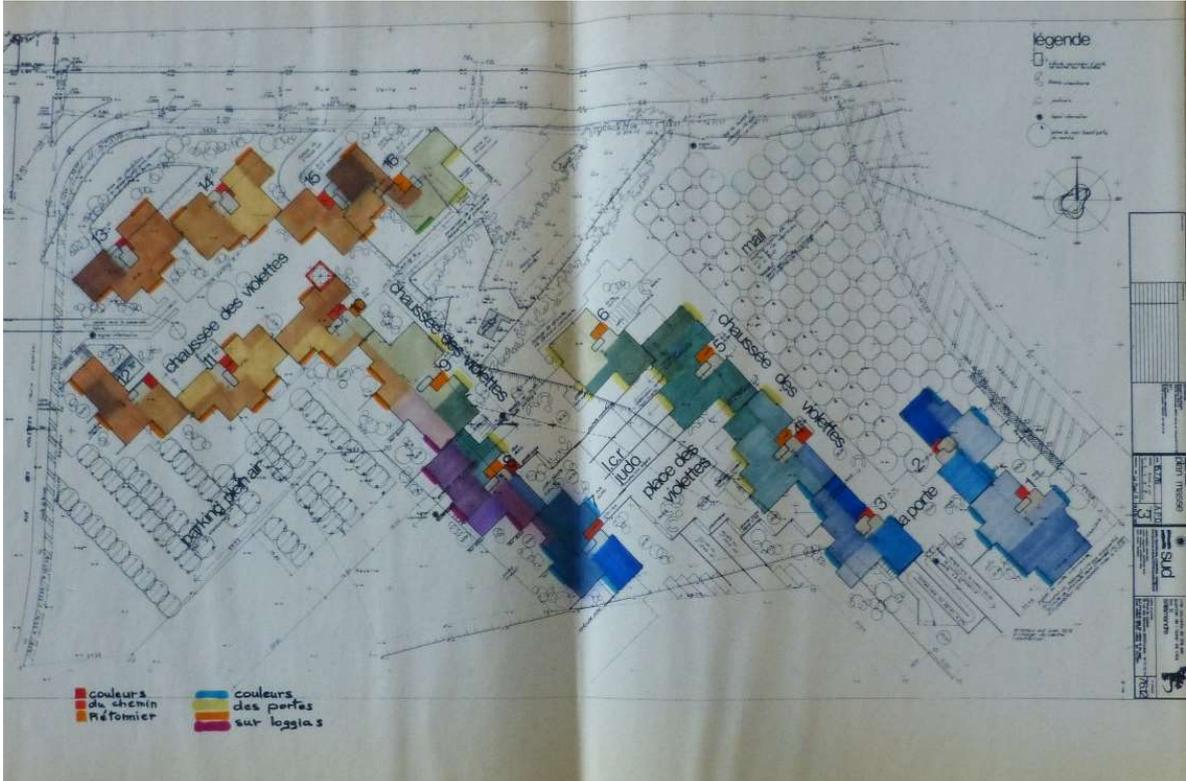
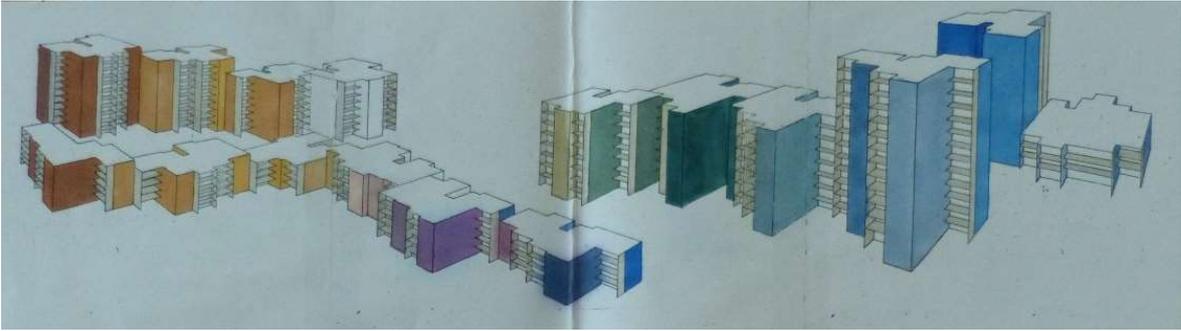


FIG. 2 – Etude colorimétrique de l'opération. AMVA / Fonds 7EP66.

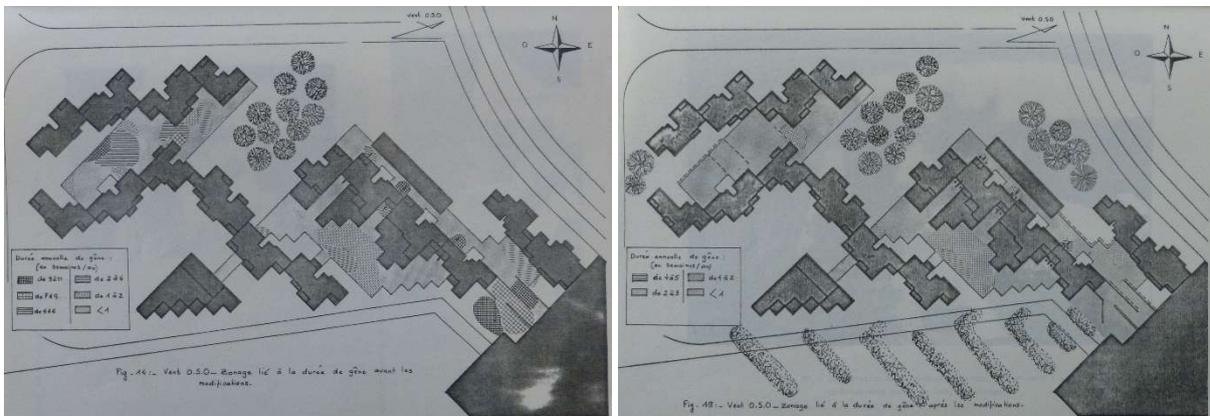


FIG. 3 – Plan du zonage lié à la durée de gêne pour les vents ouest – sud ouest, avant les modifications à gauche, après les modifications à droite. AMVA / Fonds 7EP66.

« Pour André Wogensky, l'architecture ne se définit pas par la matière qui la compose (pierre, béton) mais par l'organisation de formes dans l'espace. Les proportions, les volumes et les rythmes créés dans l'espace, l'ordre établi, qui définissent pour lui, fondamentalement, l'architecture. Le rythme, élément essentiel de son œuvre, provient de la juxtaposition de formes diverses dans l'espace, formant une unité qui, au-delà des questions fonctionnelles, devient purement esthétique<sup>7</sup> ».

1974 – Modèle Salamandre : « modèle conçu avec Alain Amédéo (Sud atelier) selon une approche très sociologique du logement »<sup>8</sup> réalisation de plus de 7000 logements entre 1974 et 1892 dans plus d'une dizaine de villes française dispersées dans différents départements : le Nord, le Pas-de-Calais, la Drôme, le département de la Loire, des Hauts-de-Seine... La taille moyenne des ensembles est située entre 150 et 200 logements.

Alain Amedeo est né en 1944 à Marseille. Suite à l'obtention de son diplôme en 1967, il crée l'atelier Sud. En 1972, Sud s'associe à Bouygues pour répondre à la consultation *Modèles Innovation* lancée par le ministère de l'équipement dans le but de mettre au point des concepts novateurs. A la surprise générale, le groupement entreprise/architecte sera lauréat. En 1974, grâce à l'amitié entre Alain Amédéo et Marc Legouhy, maire de Lavandou, la première résidence Salamandre de 120 logements, pour l'office HLM du Var, voit le jour. A la suite de cette réalisation, et face à la jeunesse de l'agence, Alain Amedeo appelle un ami de la famille, André Wogensky. C'est grâce à ce dernier qu'une seconde commande est obtenue à Firminy. Cette collaboration a pour impact de crédibiliser le modèle aux yeux de Bouygues qui joue ensuite de son potentiel commercial pour faire affluer les commandes. Atelier Sud crée alors des agences à Lille (Marc Paindavoine) et à Lyon (Bertrand de Lagarde). Ainsi nous pouvons dire que le modèle Salamandre, et la collaboration avec André Wogensky, a fortement contribué aux lancements des agences.

Sud Atelier est l'agence d'architecture créée par Alain Amadeo en 1967. En 1974, elle est composée des architectes DPLG Marc Bonnell, Bernard Massari et Christian Mouton ; du designer Jean Sasso ; de l'ingénieur structures et vrd Philippe Delassus ; du métreur coordinateur Léo Bourrelly ; du chargé d'études en sciences humaines Jean Conrad ; du sculpteur Paul Frapolli. L'agence est par la suite devenue *Atelier Amédéo-Padlewski* en 1990, et *Tangram* en 2014. L'esprit développé par l'agence est le respect de la nature, l'humanisme et la modestie.

André Dutilly est l'architecte référent qui a suivi le chantier, coordinateur de l'ÉPALE.

#### **Autres intervenants :**

- France et Michel Cler : Étude colorimétrique pour la ville nouvelle de Lille Est [FIG.2]
- Établissement Public d'Aménagement de la nouvelle ville de Lille Est (ÉPALE) / (Pierre Canivez, M. Pick, M. Beuscart, M. Zeller)
- Office Public d'HLM de Roubaix (M. Ditte, M. Dupont)

---

<sup>7</sup> Notice biographique : [ [http://archiwebture.citechailot.fr/fonds/FRAPN02\\_WOGAN](http://archiwebture.citechailot.fr/fonds/FRAPN02_WOGAN) ]

<sup>8</sup> AMOUROUX, Dominique. *André Wogensky*. Paris : éd. du patrimoine, 2012. p.178.

- Société Anonyme d'HLM du Pas de Calais et du Nord (M. Brunet, M. Danel, M. Magniez)

#### **Ingénieurs :**

- ELAN : bureau d'études du *Modèle Innovation*
- B.E.T. Domini (M. Cesa, M. Ruiz)
- G. Barnaud et J. Gandemer, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Nantes : Étude de l'Optimisation du confort des piétons vis-à-vis du phénomène vent [FIG.3]
- Groupe F. Bouygues, avec la filiale régionale Norpac [FIG.4]

#### **contractants :**

- Entreprise QUILLE (M. Debailleul, M. Roland, M. Maslien, M. Wilhelm, M. Lepecquet, M. Ducrest, M. Cottey)
- Entreprise LANNOY : plomberie
- Entreprise SNAP : peinture, finition et revêtement
- Entreprise MENET : construction
- Entreprise SATEB : électricité
- Entreprise BUELENS
- Entreprise MCR



FIG. 4 – Photographie de l'avancement du chantier.

AMVA / Fonds 7EP66

---

#### **CHRONOLOGIE**

**Date du concours :** /

**Date de la commande :** /

**Période de conception :** esquisse avril/mai 1976

Maquette du projet présentée à l'Inauguration de la Rose des Vents le 30 mai 1976

Permis de construire accepté le 16 septembre 1976 (accession)

Permis de construire accepté le 8 novembre 1976 (locatif)

**Durée du chantier :** /

**Inauguration :** Achèvement des travaux le 11 janvier 1979 (accession bâtiments 10+11+12)

Achèvement des travaux le 21 mai 1979 (accession bâtiments 15+16)

Achèvement des travaux le 1<sup>er</sup> août 1979 (locatif)

---

#### **ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT**

**Usage :** Les bâtiments sont utilisés dans leur destination initiale : ce sont des immeubles d'habitation. Les locaux communs résidentiels (LCR) sont pour l'un d'entre eux abandonnés, et les locaux commerciaux sont pour plusieurs inoccupés. [FIG.5]

**Etat du bâtiment :** Les bâtiments ne présentent pas de dommages ou de désordres apparents. Leur aspect extérieur a néanmoins été modifié, de manière différente pour la partie locative et pour la partie en accession.



FIG. 5 – Usage actuel des locaux communs résidentiels (LCR) et locaux commerciaux. Photographie Sophie Blanchard / 2017.

#### **Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :**

Les immeubles en locatif (bâtiments n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14) ont été rénovés par le bailleur entre 1994 et 1996. Le programme de réhabilitation soumis à l'avis des locataires, avait pour objectif de changer les matériaux de façades qui ont mal vieilli, et ainsi de souligner la qualité des volumes existants tout en réglant les problèmes techniques d'étanchéité qui y sont apparus. De plus, le projet devait s'attacher à souligner et rendre lisible les entrées d'immeubles et à différencier les pieds d'immeubles en fonction du statut des espaces extérieurs. Dans un dernier temps cette rénovation a cherché à améliorer le confort thermique, en posant de nouvelles menuiseries PVC/alu avec double vitrage. Le permis de construire est accordé aux architectes Philippe Escudie et Jean-François Fermaut le 25 avril 1994.

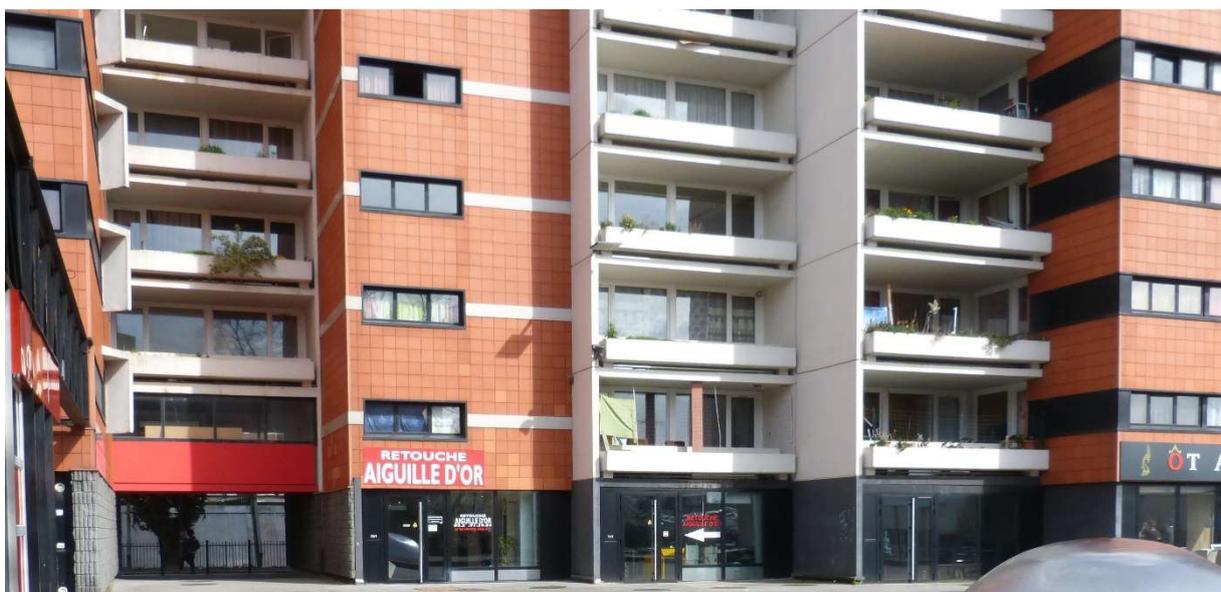


FIG. 6 – Traitements des façades de la partie locative. Photographie Sophie Blanchard / 2017.

La colorimétrie de l'époque a donc été remplacée par un bardage en terre cuite orangé pour les étages, strié de bandes noires ou blanches, et un parement en blocs rainurés de béton léger (type *Edil Leca*) pour le rez-de-chaussée. Les fenêtres viennent s'inscrire dans de grands bandeaux noirs en Trespa. Cependant, les éléments de béton brut à l'origine (loggia, jardinière, brise-vue) sont laissés apparents avec une simple couche de peinture blanche [FIG.6]. Il en est de même pour les volumes courbes de circulation verticale, peints de couleur vert sombre. Certains aspects initiaux ont été conservés (par exemple la couleur noire des huisseries en première façade) ; mais les portes donnant sur la loggia, à l'origine pleines pour différencier l'ouvrant de la baie, ont été remplacées par des portes fenêtres et l'ensemble de la loggia a été uniformisée en blanc. Cela modifie considérablement la perception de profondeur du bâtiment, plus importante dans le dessin initial. [FIG.2] [FIG.7]

Le bilan de cette restauration est mitigé pour Marc Paindavoine qui dirigeait alors l'agence lilloise Sud, installée au rez-de-chaussée de la résidence ; il a été déçu de ne pas avoir été sollicité pour la réhabilitation. Néanmoins, malgré quelques ajouts comme les bandes blanches et noires, les fenêtres en bandeaux restent lisibles, ce qui est plutôt positif pour lui. De plus, en dépit de l'esthétique des carreaux de terre cuites, il admet que c'est une bonne idée et un matériau plus durable que l'enduit qu'il proposait à l'époque.



FIG. 7 – Traitement d'origine de la loggia.  
Photographie Bouygues en cours de chantier.  
AMVA / Fonds 7EP66.

De plus, la redéfinition des entrées et leurs signalétiques s'est faite par la création d'un auvent et d'un mur en avancée. Ces éléments sont en revêtement collé : opus de marbre blanc et bande de pierre bleue. Ils permettent la pose de portes d'immeubles avec fermeture à ventouse électromagnétique et interphone. [FIG.8]



Les immeubles en accession (bâtiments n°10, 11, 12, 15, 16) ont aussi subi quelques modifications. Cette fois encore la colorimétrie des bâtiments n'est plus la même. Il n'y a plus de différenciation entre rez-de-chaussée et étage, l'ensemble a été uniformisé en beige. Seuls quelques points se distinguent : les jardinières, nez de dalles et volumes de circulation ont été peints en rose. Les huisseries sont quant à elles restées noires et les portes, même si les couleurs varient, sont pour la plupart pleines. [FIG.10]

De plus, les parties en creux présentes dans la composition de l'édifice ont été comblées. Le vide entre le volume du logement et celui de la loggia est recouvert d'une plaque de métal. Nous pouvons cependant noter que cette plaque est de couleur gris sombre, comme pour représenter l'ombre que forme normalement le vide. L'espacement entre la jardinière et la dalle de la loggia a, lui aussi, été comblé, cette fois par une plaque métallique de couleur claire. [FIG.11]



FIG. 10 – Colorimétrie des façades de la partie locative.  
Photographie Sophie Blanchard / 2017.



FIG. 11 – Détail de « creux » comblés.  
Photographie Sophie Blanchard / 2017.

---

### 3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

#### **Archives écrites, correspondance, & dessins, photographies, etc. :**

Archives municipales de Villeneuve d'Ascq (AMVA) : correspondance, pièces administratives et techniques

Permis de construire Locatif n°43690A – Fonds 340W22

Permis de construire Accession n°42711A – Fonds 340W23

Aménagement du LCR – Fonds 2EP640

Etude colorimétrique des façades – Fonds 7EP66

Etude du phénomène de vent – Fonds 7EP66

Croquis d'ambiance et photographies de maquette – Fonds 6EP299

Plan d'esquisse de l'implantation – Fonds 6EP299

Archives Lille Métropole Habitat : correspondance, pièces Techniques

Permis de construire Rénovation Locatif – Fonds 3774

Croquis de la rénovation de la façade – Fonds 1289

**Autres sources, films, vidéos, etc. :** /

**Principales publications (par ordre chronologique) :**

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION. *Modèles Innovations 1973 – 1974 – 1975*. Paris : Ministère de l'équipement, 1975, p.93-100.

HOUILLON, Marie-André ; SENAME Céline. *A la conquête de l'est : Villeneuve d'Ascq, 1969-1984, livret d'exposition des archives municipales*. Archives municipales de Villeneuve d'Ascq (AMVA), 2010. (39p.)

.....

#### **4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT**

**Situation de l'édifice et composition d'ensemble :**

« Cette image urbaine avec des maisons autour d'une rue est celle des vieilles maisons. Cela permettra de prolonger des tissus urbains anciens, sans rupture d'échelle, mais surtout ce cadre bâti fait appel à un vécu bien connu. Ainsi les futurs habitants ne seront pas les cobayes d'une expérience, ils sauront utiliser le quartier bâti pour eux, ils en feront un domaine qui leur appartienne<sup>9</sup> ».

Le modèle Salamandre développé par Alain Amedeo se veut souple et adaptable aux différents plans d'urbanisme. Mais aussi et surtout un projet social, permettant une appropriation presque intuitive et ainsi le développement d'une sorte de sociabilité du lieu. [FIG.13] Les architectes cherchent à mettre en place un principe qui permet de faire la jonction entre la ville ancienne, traditionnelle, et la ville nouvelle, préoccupation de l'époque.

« Dans sa conception théorique de base, la modèle "Salamandre" développe une notion d'urbanisme de rues et de places, créant une épine dorsale autour de laquelle s'assemblent les logements. Un milieu physique susceptible de favoriser la création d'une vie sociale. Ici, à Lille est, le modèle trouve un excellent terrain d'application de par la définition d'urbanisme faite par l'ÉPALE : un site de liaison entre le centre commercial principal et le forum vert, une forte densité, une priorité piétonnière, une volumétrie significative. »<sup>10</sup>

La résidence Salamandre réalisée à Villeneuve d'Ascq répond en effet à cette demande. L'opération fait le lien entre le centre commercial V2 et le Forum vert par le chemin des vieux arbres, aussi appelé « la rue » dans le plan masse du permis de construire. [FIG.16] Elle est desservie par des passerelles piétonnes qui la relie à la Rue Haute de Villeneuve d'Ascq. Le cœur de l'ensemble est entièrement piéton, l'accès voiture se fait par l'arrière de la parcelle, du côté du parking du centre commercial. Cette manière de dissocier les flux est l'un des principes de conception de cette résidence, dans le cadre de la ville nouvelle.

---

<sup>9</sup> DIRECTION DE LA CONSTRUCTION. *Modèles Innovations 1973 – 1974 – 1975*. Paris : Ministère de l'équipement, 1975. p.50

<sup>10</sup> Descriptif du Permis de Construire. AMVA / Fonds 340W22.

Ce travail d'intégration au site est un réglage relativement fin qui s'est fait à deux échelles. Celle d'une approche urbaine, qui développe les grands thèmes de la perception de loin : « la porte » du forum vert, « l'axe » de la rue, « le front » du parc, « l'entourage de la forêt ». Celle d'une approche plus rapprochée, qui traite des décrochés multiples dû à la trame de 5,54m, et qui rappelle l'échelle des bâtiments anciens, marquant ainsi la dimension du logis et permettant une meilleure appropriation du bâti.

La succession des esquisses montre le travail réalisé sur la question de l'implantation du bâti [FIG.15], mais aussi sur la prise en compte des contraintes naturelles tel que le vent, et la végétalisation du site qui en résulte. [FIG.3] La résidence s'articule autour de grands principes forts : l'esplanade, les jeux, la forêt, la rue, la place, la porte, chacun ayant un rôle social pour la vie de l'opération, ou de liaison avec les environs. [FIG.16] Ces espaces sont surélevés, les architectes jouent sur la topographie du site pour intégrer les parkings sous les espaces publics dédiés à la vie de la résidence. [FIG.17]

« Un point est à souligner : c'est l'importance que nous attachons aux espaces extérieurs publics et privés et à la végétalisation du bâti<sup>11</sup> ». Les espaces extérieurs sont en effet très dessinés, avec un important travail sur le mobilier urbain intégré lors de la conception des lieux : bancs bétons autour des arbres, bancs alvéolaires en béton préfabriqué à « valeur de jeu pour les enfants » dont la « forme favorise la conversation »<sup>12</sup>, bancs à plantes, jardinières cylindriques... [FIG.8] De plus les sorties des parkings sont traitées par des patios plantés, améliorant la sécurité. [FIG.17]

Le procédé mis en place permet une multiplication du modèle. Les architectes ont réalisé un catalogue des différentes combinaisons possibles, une déclinaison de paliers, de plans d'appartements, de cages d'escaliers et d'ascenseurs. [FIG.19] Nous pouvons remarquer que la variation se fait dans l'implantation du modèle dans le site, dans la manière de combiner les différents modules. [FIG.18] Mais l'ensemble reste dans la lignée de la production des grands ensembles : une superposition verticale de logements identiques, les variations ayant lieu dans le traitement du rapport au sol et au site.

Le programme regroupe 422 logements : 105 en accession à la propriété (54 habitations à loyer modéré, 50 en prêt spécial immédiat) et 317 en locatif pour l'Office Public d'HLM de Roubaix (274 habitations à loyer modéré ordinaire, 43 immeubles à loyer modéré). 5% des logements, soit 16 appartements, répondent aux normes concernant les personnes à mobilité réduite de l'époque. Les logements sont principalement orientés avec les loggias au sud-ouest, mais le modèle jouant sur une alternance des types, certaines loggias se retrouvent au nord-est.

De plus, les bâtiments intègrent tous une panoplie d'équipements en rez-de-chaussée. Ces locaux devaient à l'origine être complémentaires avec les services proposés au sein du centre commercial ; l'artisanat était ainsi privilégié. Dans le permis de construire, les programmes sont proposés sous deux catégories : les programmes prioritaires (dépannage radio-tv, vente/réparation/location motocycle, entretien locaux, caisse d'épargne, café/tabac/journaux) et les programmes complémentaires (coiffeur, plomberie, bureaux, musique, comptable, labo d'analyse...). La surface destinée aux activités est de 1 927m<sup>2</sup> (surface hors œuvre nette).

---

<sup>11</sup> Descriptif du Permis de Construire. AMVA / Fonds 340W22.

<sup>12</sup> *Ibid.*

Les rez-de-chaussée devaient aussi permettre d'intégrer des équipements communs, telle une laverie pour les logements célibataires ou étudiants, afin de créer de véritables lieux d'échange et de rencontres.

Ces espaces de partages se déclinent aussi par la présence obligatoire de locaux collectifs résidentiels (LCR) répartis en quatre unités pour créer de la proximité : le LCR judo, le LCR véranda et deux LCR de 30m<sup>2</sup> que nous retrouvons intégrés aux bâtiments d'habitations. La surface totale des LCR correspond à 0,75m<sup>2</sup> par logements.

FIG. 12 – Traitement et dessin des espaces publics. AMVA / Fonds 340W22.



FIG. 13 – Croquis d'ambiance. AMVA / Fonds 6EP299.



FIG. 14 – Etat actuel. Photographie Sophie Blanchard / 2017.



FIG. 15 – Esquisse d'implantation. AMVA / Fonds 340W22.

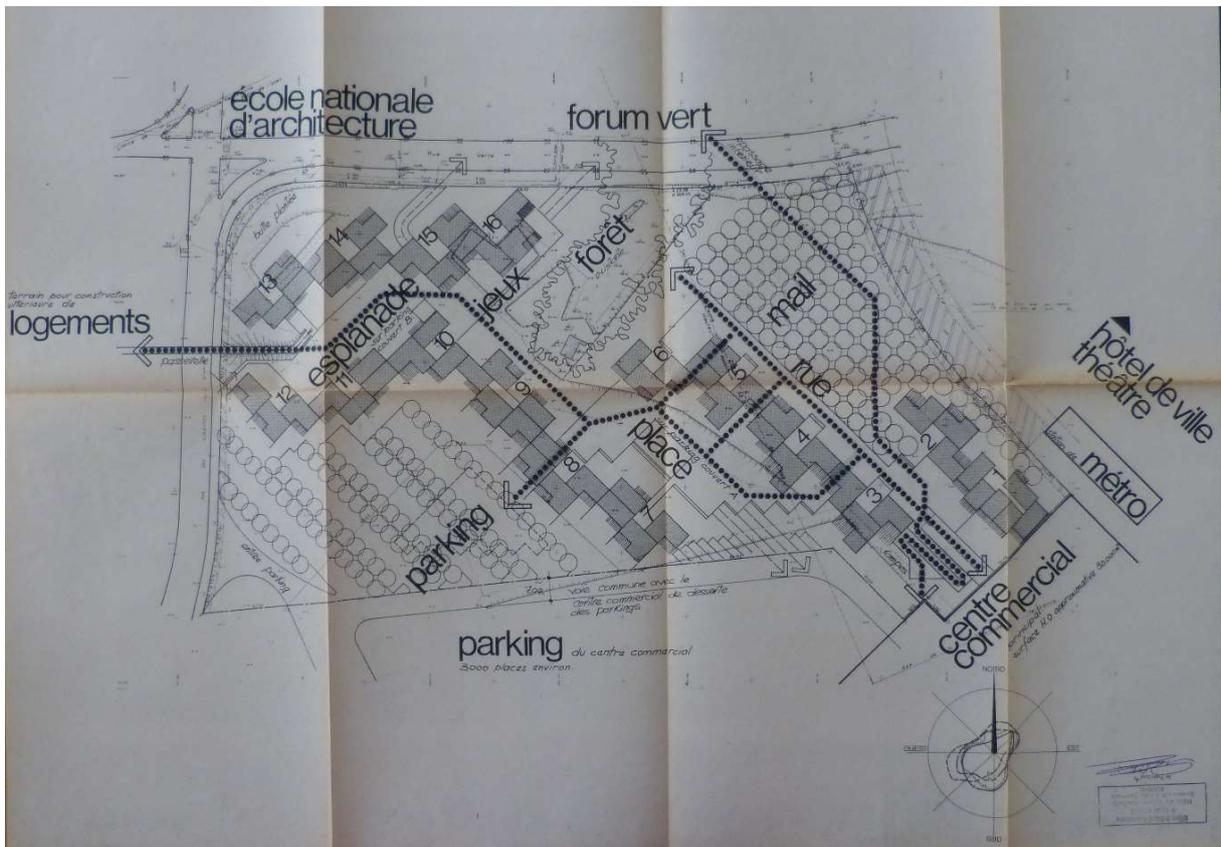


FIG. 16 – Plan de masse de l'opération. AMVA / Fonds 340W22.

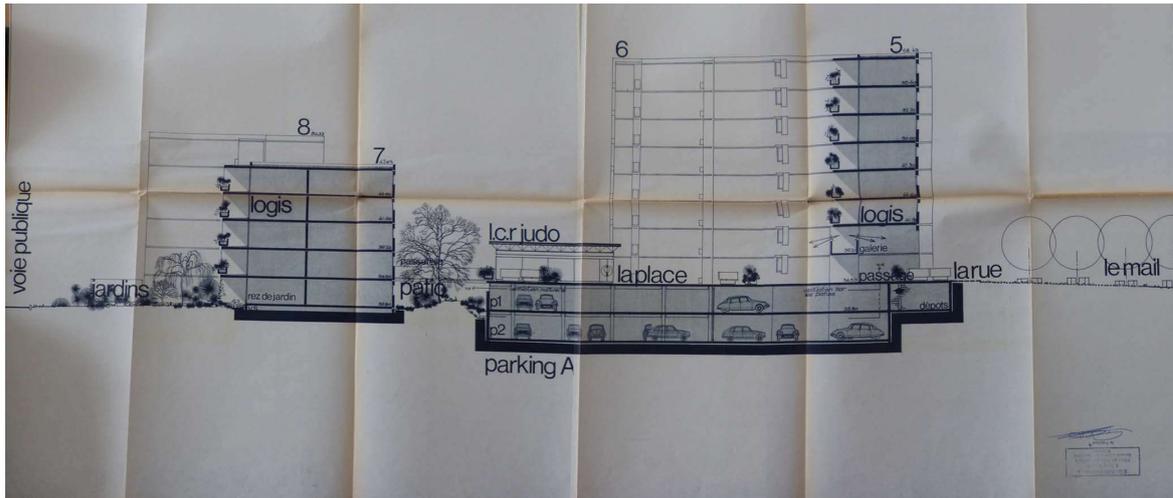


FIG. 17 – Coupe « Parking – Place – Rue – Mail ». AMVA / Fonds 340W22.

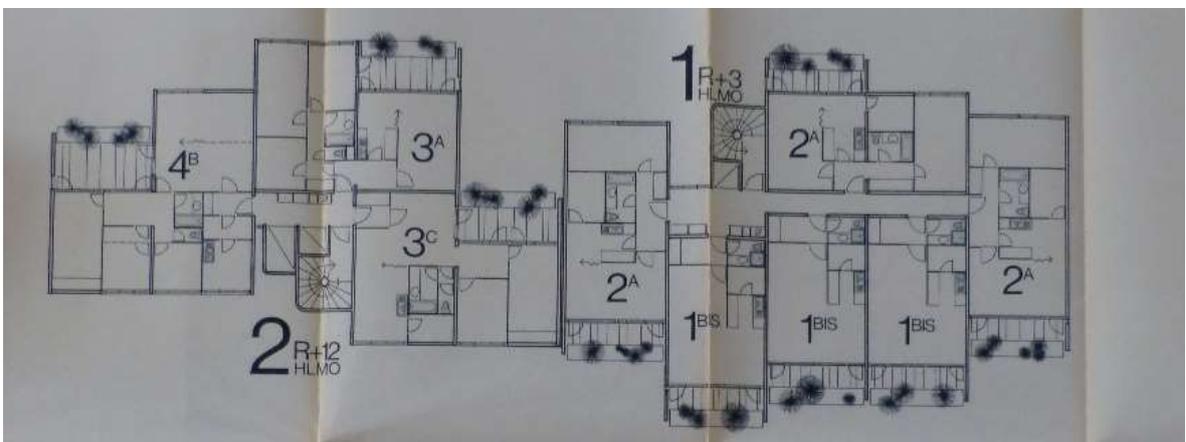


FIG. 18 – Plan d'étage courant des bâtiments 1 et 2, assemblage des modules. AMVA / Fonds 340W22.

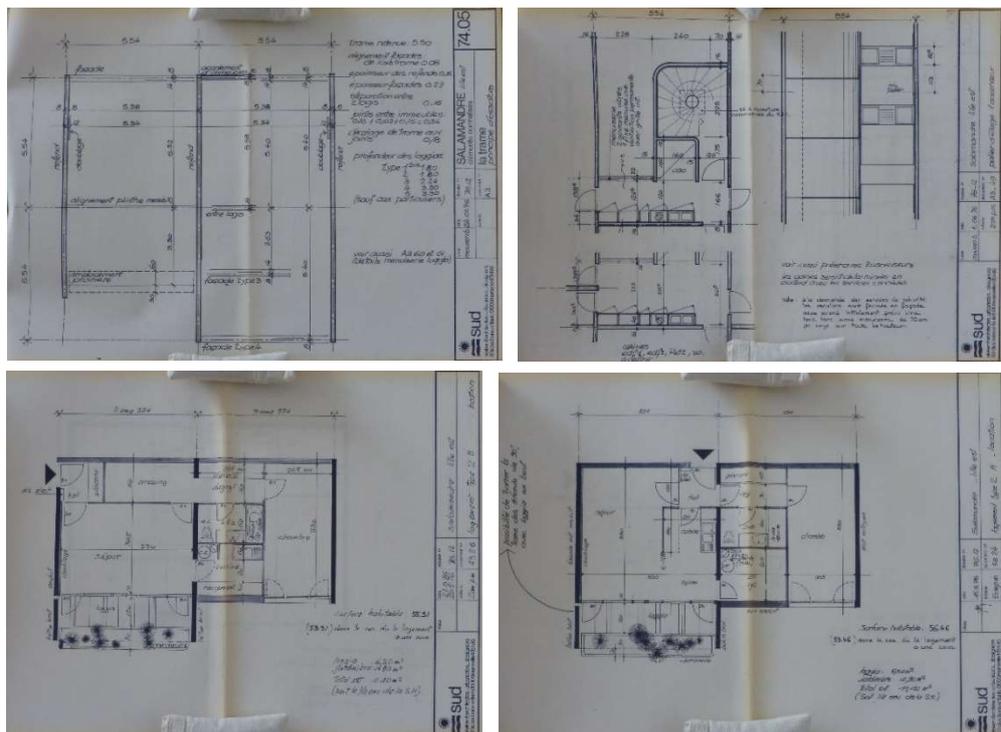


FIG. 19 – Catalogue : trame structurelle, palier, escalier, appartements. AMVA / Fonds 340W22.

### **Construction / matériaux /structure :**

Le bâtiment est construit selon une trame carrée de 5,54 m, définie pour l'organisation du parking au sous-sol et permettant de répondre aux impératifs de densité.

Le système de fondations est un système de semelles en béton armé. Il est surmonté au rez-de-chaussée d'une structure poteau-poutre en béton armé coulé en place, pour permettre un programme autre que le logement, ici en l'occurrence des locaux commerciaux. Les planchers du parking et de la rue sont réalisés en dalle pleine béton armé coulée en place ; les planchers sur terrain plein sont en dallage béton armé de 12cm d'épaisseur.

L'ossature porteuse et les contreventements du logement sont ensuite réalisés par des voiles en béton armé de 16 cm d'épaisseur en coffrage lisse. Les planchers en élévation sont en dalle pleine béton armé de 17 cm ; la chape y est incorporée et surfacée mécaniquement. La hauteur sous-plafond finie est de 2,50 m. Cela n'est pas réalisé en coffrage tunnel, méthode qui semblait pour les architectes trop contraignante dans la mise en place de la diversité des types. Ainsi les parois verticales sont coulées en place tandis que les planchers sont des prédalles.

Les cloisons intérieures sont en plâtre préfabriqué de hauteur d'étage.

Les volumes de circulations sont en béton armé : les paliers en dalle pleine, le noyau est coulé en place et destiné à rester net de coffrage, les marches hélicoïdales sont préfabriquées.

La toiture est une terrasse avec étanchéité multicouche, isolation thermique et protection gravillonnée.

### **Façade / enveloppe :**

Le rythme des façades et ses nombreux décrochements résultent de la trame carrée de 5,54 m appliquée au bâtiment. Les façades peuvent être de deux natures : des éléments de remplissages préfabriqués en ciment pour la façade dans le prolongement des loggias ; des voiles en béton armé coulé en place avec isolation thermique fixé sur tasseaux de bois et chape ciment rapportée avec tracé de joints au sol des loggias, pour les pignons. Les façades sont ensuite enduites par projection d'un enduit plastique imperméable bénéficiant de la garantie décennale.

Les ouvertures des façades sont composées par des bandeaux horizontaux pour la façade de premier plan ou de baies vitrées pour la façade de second plan des loggias. Les pignons sont généralement aveugles, sauf quelques-uns dont les ouvertures sont alors accompagnées d'un brise-vue en béton. Entre les volumes des bâtiments et les murs périphériques des loggias nous pouvons observer un vide de dissociation.

Les garde-corps sont matérialisés par des jardinières de la longueur de la loggia, de 90 cm de large par 80 cm de haut, identique à celles situées dans l'espace public.

Les volumes de circulation sont traités comme des signaux : chaque entrée est accompagnée par la courbure de l'escalier et le creux qui marque la porte, elle peut parfois être accompagnée d'un mur se prolongeant vers l'espace public ou d'un auvent. L'usage de la courbe est ici à inscrire dans une pratique courante des années 1970.

Le traitement colorimétrique des façades a été établi par France et Michel Cler pour l'ensemble de la ville nouvelle de Lille Est. [FIG.2] Les teintes sont sombres et chaudes à l'extérieur pour progresser vers le bleu au plus dense de la ville. Le rez-de-chaussée ainsi que les portes des loggias sont traitées de couleur vive (rouge) ; les cages d'escalier, ascenseurs, brises-vues, murs des loggias et bac à fleur sont laissés en béton brut lisse.

### **Espace intérieur :**

Les logements sont pour la plupart mono-orientés, à l'exception des types 4A (double orientation) et 3C, 4B, 4C (traversant). Ils bénéficient cependant tous de larges terrasses afin que chaque logement ait une réelle prestation d'individualité. Les garde-corps de largeur conséquente contiennent 2 m<sup>3</sup> de terre végétale, ce qui permet une plus grande intimité et rend possible les plantations.

De plus, nous pouvons voir que cette notion d'individu et de progression vers l'intimité du logement est une question au cœur du modèle Salamandre. Les espaces publics emmènent vers les circulations verticales, signalées en volume par l'usage de la courbe, elles-mêmes traitées comme articulation qui amène progressivement vers les paliers. Les architectes renomment ces espaces « terrasses collectives » sur la plaquette de présentation.

Dans cette opération nous pouvons remarquer que les architectes ne cherchent pas à rendre les espaces intérieurs le plus modulable possible ; ils cherchent « une solution qui [leur] paraît correspondre à la manière de vivre d'un assez grand nombre<sup>13</sup> », comme le rappelle le catalogue de configuration de plans. [FIG.19]

Les appartements sont déclinés (1bis, 2a, 2b, 3a, 3b, 3c, 4a, 4b) en fonction des ouvertures et de la disposition des accès, et ensuite assemblés autour des différentes cages d'escalier et couloirs dessinés dans le catalogue. Chaque type est défini par son nombre de module carré de 5,54 m. Ainsi le type 1 correspond à 1,5 trame + loggia ; le type 2 = 2 trames + loggia ; le type 3 = 2,5 trames + loggia ; et le type 4 = 3 trames + loggia.

Néanmoins ces différents plans essayent de décliner différentes manières d'habiter. L'entrée du logement donne sur un espace défini comme « accueil », avant de conduire vers les pièces de vie nommées « salle commune », « vie diurne », « repas », « séjour », « rencontre », « travail »... Les pièces humides font la jonction entre les pièces de vie et les espaces plus privés : « domaine des enfants », « domaines des parents », « vie nocturne », « salon intime », « médiathèque », « repos »... Les terrasses sont en liaison directe avec les pièces de vie mais bénéficient aussi d'un accès aux espaces de nuit, et sont pour certaines nommées « terrasse familiale ». [FIG.23]

Dans ces différents plans indépendamment du type, les pièces humides telles que les salles de bain sont toujours disposées au cœur du logement, accolées aux cuisines. [FIG.22] Ces deux pièces sont les seules du logement à bénéficier d'un système conventionnel par renouvellement d'air (type *aldes*). Le modèle Salamandre travaille avec un empilement vertical d'un même type, les gaines sont donc toujours situées au même endroit à chaque étage. Les pièces humides matérialisent la démarcation jour/nuit. La cuisine,

---

<sup>13</sup> DIRECTION DE LA CONSTRUCTION. *Modèles Innovations 1973 – 1974 – 1975, op. cit.*, p.52

en lien avec le séjour et la loggia, tourne le dos à la salle de bain, qui est mise en relation avec les chambres.

Les revêtements utilisés sont d'époque, avec l'usage de la moquette et du plastique : pour le sol des pièces humides et des paliers ce sont des dalles vinyl amiante (type *gerflex*), les murs des salles de bains sont en revêtement souple (type *bufflon*). Les murs des logements et plafonds sont peints à la glycérphtalique projeté, les couloirs des parties communes sont en acrylique mate. De même, les portes de placard coulissantes sont en PVC (type *grosfillex*).

L'aménagement intérieur a lui aussi été réfléchi, ce dont témoigne une fiche descriptive des différents éléments et équipements intérieurs. [cf FIG.20] Si beaucoup de ces recherches n'ont pas abouties lors de la construction du bâtiment, chaque appartement bénéficie au minimum d'un placard à proximité de l'entrée. De plus, nous pouvons voir en haut à gauche de la fiche descriptive le dessin de la façade sur loggia.

La signature de Wogenscky et l'influence de Le Corbusier se retrouve dans le traitement des baies. Nous pouvons observer une dissociation vue/ouvrant, encore visible sur certains logements en accession, l'usage des couleurs rouge et noir sur les photos de présentation, ainsi que la présence de fenêtres bandeau. De plus la partition des baies de la loggia n'est pas sans rappeler les proportions du modular. [FIG.21] Les menuiseries sont en bois traité au « bandex » noir et les portes des loggias peintes à la glycéro brillante. Les vitrages sont doubles (type *biver*). Les baies des séjours au rez-de-chaussée bénéficient de volets roulants en PVC et les autres ouvertures en rez-de-chaussée sont agrémentées d'accordéons de jalousie.

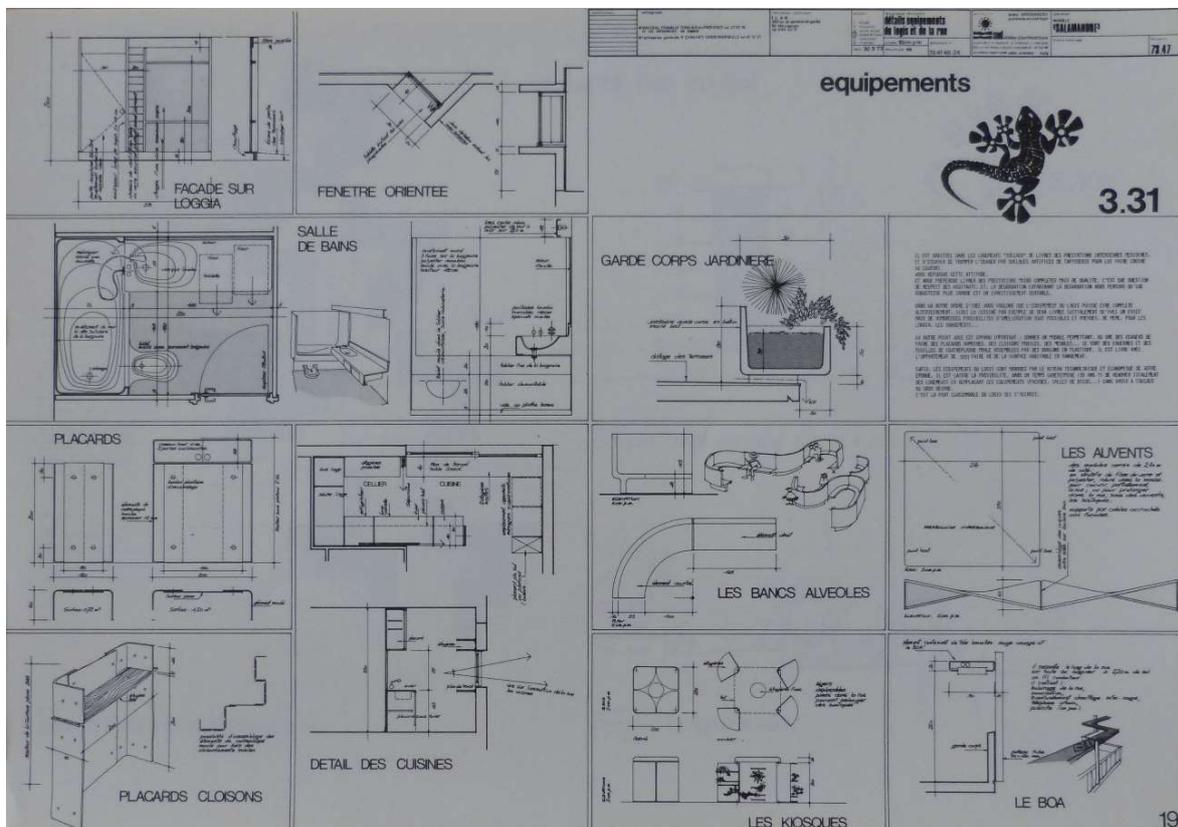


FIG. 20 – Fiche de détails des équipements. AMVA / Fonds 340W22.



FIG. 21 – Intérieur de logement. /Amouroux, Dominique. *André Wogenscky*. Paris : éd. du patrimoine, 2012. p.18

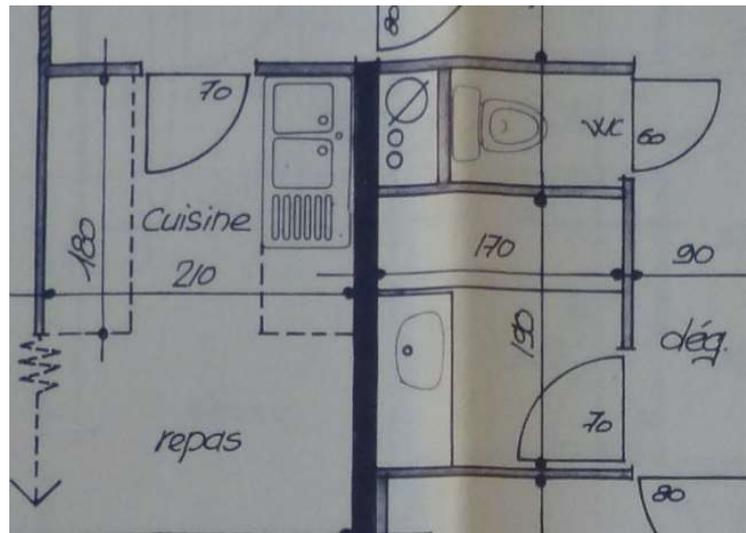


FIG. 22 – Plan des pièces humides types. AMVA / Fonds 340W22.

## **5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE**

### **1. appréciation technique :**

Cette opération, grâce à l'adaptabilité du modèle employé, facilite l'intégration au site et à sa topographie. Elle rend compte de la réalité du contexte et essaye de s'y raccrocher, en particulier par le positionnement de la rue faisant lien entre le centre commercial et le forum vert, s'intégrant ainsi au plan local d'urbanisme général. De ce point de vue, ce modèle s'inscrit parfaitement dans la recherche architecturale de l'époque qui essaye de renouveler le modèle des grands ensembles.

Même si d'un point de vue constructif, le modèle ne révolutionne pas le logement collectif (la Salamandre reste un empilement vertical de types identiques dans une superposition parfaite), il n'en reste pas moins qu'il permet de réinterroger le rapport au site. Ainsi, chaque réalisation est unique dans sa disposition et dans son implantation, tout en étant liée aux principes du modèle (rue, place, forêt, jeu...) et en accordant une vraie qualité de vie aux espaces extérieurs. Par exemple, en jouant sur des doubles niveaux, les parkings sont intégrés sous les places publiques, dégageant ainsi de vrais lieux de vie au cœur des bâtiments pour les habitants et le quartier.

De plus, même si cela n'a pas été concluant, le modèle innovation Salamandre a intégré les premières expérimentations de chauffage par le sol et bénéficie des avancées techniques et technologiques de l'époque telles que la VMC par exemple.

L'architecte Marc Paindavoine décrit le modèle comme suit : « au plan conceptuel "Salamandre" était la synthèse d'une approche constructive de l'entreprise (industrialisation du béton coulé en place par des banches évolutives et des planchers dalle pleine avec l'intégration de quelques pièces préfabriquées de jardinière, brise-vue...) et d'une approche architecturale basée sur la diversité des plans, la sociabilité, les espaces extérieurs à vivre... ».

### **2. appréciation sociale :**

L'approche sociale est au cœur des préoccupations des architectes, elle en régit le principe du modèle. Celle-ci s'opère à deux niveaux.

Dans un premier temps, elle est perceptible dans la gestion et l'organisation des espaces extérieurs. Malgré l'abandon de certains LCR et locaux commerciaux, le LCR judo, sur la placette à l'arrière est encore en activité. Les jeux pour enfants ainsi que les locaux commerciaux présents sur cet espace au cœur des bâtiments, semblent favoriser une proximité sociale et rendre l'espace vivant.

Même s'il est vrai que tous les espaces extérieurs ne sont pas utilisés en tant qu'espaces de sociabilité, comme ils avaient pu être conçus ; ces placettes, passages et rues permettent un séquençage de l'espace. Les différents bâtiments interagissent avec ces espaces, prennent part au site. L'opération, grâce à ce traitement des espaces extérieurs, s'appréhende par petites touches. Ainsi la perception de masse que peut représenter 422 logements, leur parking et locaux commerciaux disparaît. La résidence semble être à échelle humaine.

Par ailleurs, si les espaces verts et plantés, à l'époque finement pensés et dessinés, étaient une volonté de qualité des architectes, nous pouvons aujourd'hui pleinement les apprécier. En effet, le travail effectué dans l'implantation des arbres et espaces « boisés » est aujourd'hui visible, et permet de partitionner l'ensemble de l'opération.

Dans un second temps, l'approche sociale peut être perçue dans le traitement de l'intimité. Si les espaces extérieurs de l'opération ont de réelles qualités, une attention particulière est aussi portée aux espaces privés extérieurs. Chaque appartement, indépendamment de son type, bénéficie en effet d'une loggia. De plus ces terrasses sont accompagnées de grandes jardinières. Cela engendre une intimité très forte de ces espaces privés et une réelle habitabilité. Si le passant ne peut pas voir ce qu'il s'y passe, les locataires entre eux ont aussi des angles de vues réduits sur ces espaces, dû à la profondeur des jardinières mais également au mur présent sur les pignons des loggias. Cette question du travail sur l'intimité est également menée sur les ouvertures avec la présence de brise vue. A travers la notion d'intimité, nous pouvons dire que les architectes traitent indirectement de sociologie, voire d'humanisme, comme l'agence le dit elle-même : s'ils donnent à chacun un espace extérieur privé de qualité, ils permettent et favorisent les interactions sociales dans le reste des espaces extérieurs publics.

### **3. appréciation artistique et esthétique :**

D'un point de vue artistique, le modèle peut être considéré comme une œuvre total' où tout est entièrement dessiné par l'architecte, du mobilier intérieur [FIG.20] en passant par les espaces extérieurs et le mobilier urbain [FIG.12]. Au-delà du fait que l'agence compte un designer à son actif, le caractère autoritaire d'Alain Amédéo semble transparaître dans ce besoin de maîtrise du projet de bout en bout. Cela explique notamment les relations tendues avec Michel et France Cler, chargés de la colorimétrie de la ville nouvelle d'Ascq. L'aspect artistique et esthétique que développent ici les couleurs est donc une spécificité locale qui ne peut être imputé au modèle.

D'un point de vue purement esthétique, l'opération tente de faire oublier la grande concentration de logement qu'elle contient. Dans un premier temps, même si la hauteur de bâtiments fluctue entre le R+3 et le R+12, la plupart des cages d'escaliers sont entre le R+7 et le R+9 ; ce qui en fait des bâtiments relativement hauts. L'aspect découpé de la façade, toute en creux, courbes et avancées joue sur la perception de ces hauteurs. De plus, le travail de joints creux dessinés sur les façades d'origines, même s'ils rendent visible l'empilement, vient atténuer la verticalité des volumes.

Par ailleurs, le modèle étant le résultat d'une consultation, l'aspect artistique et esthétique du projet est source de communication. Cela peut par exemple se vérifier dans la recherche des typologies proposées dans la brochure [FIG.23]. Dans les trois « manières d'habiter » proposées, le T4 proposant la « vie diurne-nocturne » place le noyau salle de bain/cuisine au milieu de la trame structurelle. Si cette proposition existe dans la brochure promotionnelle du modèle, elle ne fait pas partie des plans réalisés. Il en est de même avec le T4 proposant une partition de la trame en trois par des cloisons coulissantes pour y créer les chambres d'enfants. La trame est ici de 5,54m, ce qui équivaut à des chambres d'environ 1,80m de large qui ne sont pas sans rappeler les chambres proposées par Le Corbusier dans l'unité d'habitation. Ici encore cette proposition n'est présente que dans la plaquette promotionnelle.

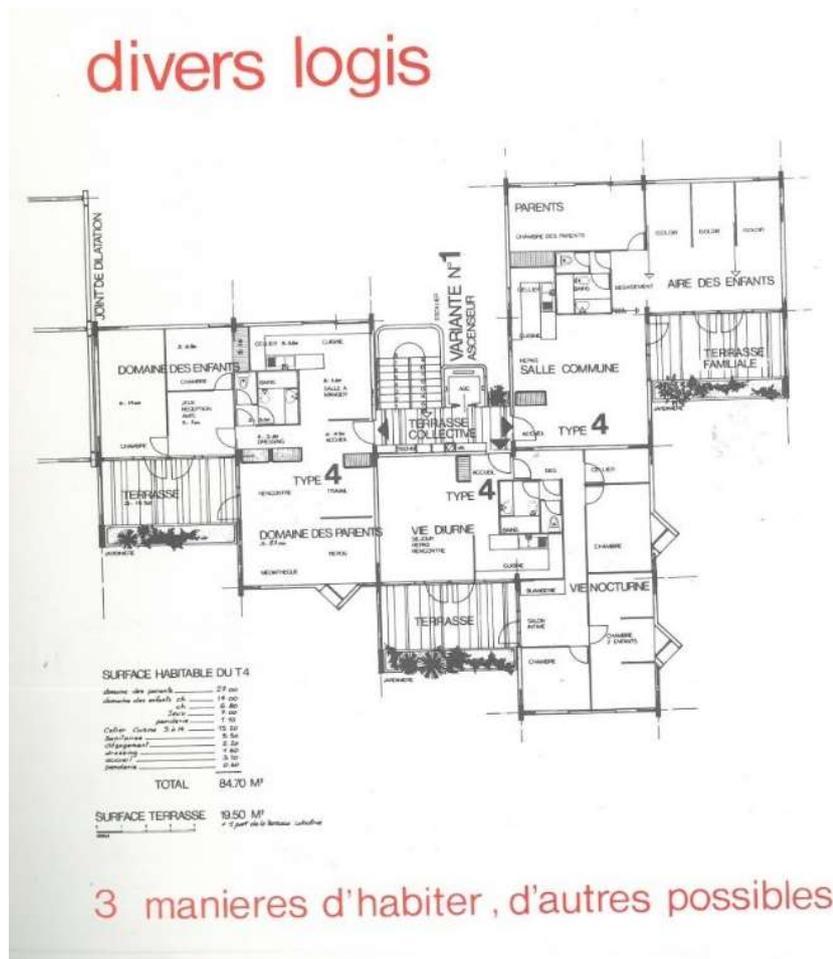


FIG. 23 – Divers logis. / Direction de la construction. *Modèles Innovations* 1973 – 1974 – 1975. Paris : Ministère de l'équipement, 1975. p.53

La diversité que vante le modèle n'est ainsi qu'une diversité esthétique, au sens où elle ne reflète pas la réalité de la réalisation. Le modèle construit est plus rationnel et peut-être aussi moins vendeur ou novateur qu'il n'y paraît. S'il prend place dans le cas d'une recherche de nouvelles manières de concevoir et de construire le logement collectif, les termes employés pour désigner les espaces ne changent pas profondément leurs fonctions et usages.

#### 4. arguments justifiant le statut canonique (local, national, international) :

Le modèle innovation Salamandre prend ici place dans un contexte particulier : il s'inscrit dans la création d'une ville nouvelle. Cette situation est à l'origine d'une ouverture du champ des possibles, d'une recherche d'innovation et de nouveautés. L'opération qui s'inscrit dans un plan d'urbanisme général, doit de plus prendre en compte des attentes esthétiques locales : la polychromie mise en place par France et Michel Cler autour de l'hôtel de ville de Villeneuve d'Ascq. Cette colorimétrie s'inscrit dans une sorte de tradition régionale, elle prend en compte les couleurs de la région, et les réemploie ici dans une logique de densité et selon l'environnement et les ambiances souhaitées. L'opération prend donc ici une place particulière par rapport au modèle, elle s'insère dans une identité locale forte de par la colorimétrie tout en suivant la dynamique émergeant des villes nouvelles.

Le modèle prend place dans une histoire nationale de l'architecture, de par son contexte d'émergence : les modèles innovations et le PAN. L'opération ici construite est une des plus importantes mettant en application le modèle Salamandre. De plus, ce modèle a permis la formation de l'agence Atelier Sud et son développement avec la création des agences de Lille et Lyon. Le modèle a donc été le point de démarrage d'une jeune agence, et lui a permis de se forger une place dans le métier, puisque l'agence marseillaise existe encore aujourd'hui.

De par la renommée d'André Wogenscky qui lui est associé, l'opération pourrait également prendre place dans une histoire internationale. Si dans un premier temps, la présence de ce fameux nom peut surprendre dans le cas d'une construction à aussi grande échelle, elle est d'autant plus étonnante que dans les années 1970, l'architecte exerce à l'étranger. Selon les architectes « concepteurs » du modèle, l'Atelier Sud, Wogenscky a été associé au projet dans un premier temps pour une question de visibilité, notamment de par sa réputation. Le disciple de Le Corbusier a par la suite pris le rôle de critique du modèle. Cette position peut être analysée comme un rapport hiérarchique entre l'ancienne et la nouvelle génération d'architecte, entre le grand nom et les débutants. Nous nous retrouvons dans une situation presque scolaire, les élèves montrent leur projet au professeur qui les oriente par la suite. Cela peut se retrouver dans la présence des 3 chambres de 1,80 m sur la plaquette de présentation, les escaliers de forme courbe, la partition des ouvertures, l'utilisation de béton, de noir et de rouge... Tous ces éléments n'existaient pas forcément lors du premier modèle construit à Lavandou en 1974, avant l'association avec Wogenscky.

##### **5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :**

Cette opération peut faire référence dans l'histoire de l'architecture en premier lieu parce qu'elle fait partie des Modèles innovations, et donc de la recherche architecturale menée par la profession dans les années 1970 contre l'architecture des grands ensembles. Situé dans un contexte de ville nouvelle et d'expérimentation, l'opération oscille entre schéma classique du grand ensemble (empilement vertical de types identiques) et recherche d'une variation d'implantation et d'usages.

De plus ce bâtiment rassemble deux générations d'architectes, d'une part l'Atelier Sud, jeune agence, qui tente de développer une approche sociale et humaine du logement collectif ; et d'autre part l'architecte internationalement reconnu André Wogenscky, qui s'associe au projet en tant qu'architecte renommé et gage de qualité de l'architecture produite.

Le modèle est d'ailleurs à cheval entre ces approches. D'un côté il reprend des principes architecturaux hérités de Le Corbusier, partition et disposition des fenêtres et ouvrants par exemple. D'un autre côté, les architectes intègrent les avancées technologiques de l'époque : VMC pour interioriser les pièces humides, travail de la courbe, de matériaux plastiques, premières expérimentation de chauffage par le sol...

.....

## 6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES / liste des documents assemblés dans le dossier

### 1. archives visuelles originales :

- FIG. 2 – Etude colorimétrique de l’opération. AMVA / Fonds 7EP66.
- FIG. 3 – Plan du zonage lié à la durée de gêne pour les vents ouest – sud.ouest, avant les modifications à gauche, après les modifications à droite. AMVA / Fonds 7EP66.
- FIG. 4 – Photographie de l’avancement du chantier. AMVA / Fonds 7EP66.
- FIG. 7 – Traitement d’origine de la loggia. Photographie Bouygues en cours de chantier. AMVA / Fonds 7EP66.
- FIG. 8 – Croquis principes de signalétique d’entrée. Archives LMH / Fonds 1289.
- FIG. 9 – Détails de pose des parements de rénovation. Archives LMH / Fonds 1289.
- FIG. 12 – Traitement et dessin des espaces publics. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 13 – Croquis d’ambiance. AMVA / Fonds 6EP299.
- FIG. 15 – Esquisse d’implantation. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 16 – Plan de masse de l’opération. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 17 – Coupe « Parking – Place – Rue – Mail ». AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 18 – Plan d’étage courant des bâtiments 1 et 2, assemblage des modules. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 19 – Catalogue : trame structurel, palier, escalier, appartements. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 21 – Intérieur de logement. / Amouroux, Dominique. *André Wogenscky*. Paris : éd. Du patrimoine, 2012. p.18
- FIG. 22 – Plan des pièces humides types. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 20 – Fiche de détails des équipements. AMVA / Fonds 340W22.
- FIG. 23 – Divers Logis / Direction de la construction. *Modèles Innovations 1973 – 1974 – 1975*. Paris : Ministère de l’équipement, 1975. p.53

### 2. photographies et dessins récents :

- FIG. 1 – Vue aérienne de la résidence. IGN 2016 Géoportail / consulté le 15.04.2017.
- FIG. 5 – Usage actuel des LCR et locaux commerciaux. Photographie Sophie Blanchard / 2017.
- FIG. 6 – Traitements des façades de la partie locative. Photographie Sophie Blanchard / 2017.
- FIG. 10 – Colorimétrie des façades de la partie locative. Photographie Sophie Blanchard / 2017.
- FIG. 11 – Détail de “creux” comblés. Photographie Sophie Blanchard / 2017.
- FIG. 14 – Etat actuel. Photographie Sophie Blanchard / 2017.

.....

**Date** : Printemps 2017

**Rapporteur** : Sophie Blanchard (étudiante en Master à l’École nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, séminaire exploratoire sous la direction de Richard Klein et Caroline Bauer)